



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Muriel CREMONA
Tél : 04 68 38 10 76
Mél : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 24 mars 2023

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau), concernant le projet d'amélioration du fonctionnement de la STEU sur la commune d'Estoher.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 23 mars 2023
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **66-2023-00038**

Votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Toutefois, dans le cadre de cette instruction, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de celui-ci.

Conformément à l'article R.214-39 du Code de l'environnement, le silence gardé par l'Administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Huguette BARDOU, chargée de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 04 68 38 10 81 – mail : huguette.bardou@pyrenees-orientales.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

Philippe Orignac

Monsieur le Président du SIVU
Régie de l'eau et de l'assainissement du
Conflent
27, rue de l'agriculture
66500 PRADES